

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre mars, à dix-neuf  
Présents : 62 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 8 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-  
Pouvoirs : 7 Flour, après convocation légale sous la Présidence de  
Votants : 69 Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, M. Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Robert BOUDON, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Éric BOULDOIRES, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Bernard REMISE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. Philippe ECHALIER, M. Michel ROUFFIAC, M. Olivier REVERSAT, M. Christian GENDRE, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Claude BONNEFOI, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, M. Louis NAVECH, M. Louis PECHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE.

**Pouvoirs :**

M. Didier BIENAIME donne pouvoir à MME Sylvie PORTAL,  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE,  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET,  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Eric BOULDOIRES,  
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Philippe DELORT,  
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à MME Bonnie DELEPINE,  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT.

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 31 mars 2020 et que la convocation avait été faite le 18 mars.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 – BUDGETS ANNEXES**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**1. Z.A. DE BELVEZET A RUYNES EN MARGERIDE**

**1. Dette**

Accusé de réception en préfecture  
015 201066660 20210324 DELIB2021\_105 DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu sur 2021.

## **2. Orientations budgétaires**

Sur cette zone d'activité a été décidée, par délibération du conseil communautaire n°2019-235 en date du 18 juillet 2019, la vente d'un lot de 4 500 m<sup>2</sup> à la SCI Cantalou (promesse de vente signée). Pour cela et pour la finition des lots déjà aménagés, des travaux de viabilisation sont nécessaires, à hauteur de 80 000 €. Ces travaux permettront également la commercialisation de lots supplémentaires d'une surface approximative de 5 700 m<sup>2</sup>.

Les orientations budgétaires précisent les dépenses nécessaires à ces travaux ainsi que la recette provenant de la vente desdits lots. Le prix de cession de terrain de cette zone d'activité a été fixé à 7 € HT/m<sup>2</sup> par délibération n°2015-184 du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride en date du 12 novembre 2015.

La section de fonctionnement comme la section d'investissement est équilibrée par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

## **2. Z.I. DU ROZIER COREN A COREN ET SAINT-FOUR**

### **1. Dette**

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2012 et 2016, pour un montant total de 928 600 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 364 166,57 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 450 935,25 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 86 768,68 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 89 077,10 € :

⌘ Capital à rembourser : 76 666,68 € € (contre 86 768,68 € en 2020) ;  
⌘ Intérêts à rembourser : 12 410,42 € (contre 15 358,15 € en 2020).

### **2. Orientations budgétaires**

Le parc d'activités du Rozier Coren, à vocation industrielle et artisanale, a été reconnu d'intérêt régional par la Région Auvergne Rhône Alpes et s'inscrit dans le programme Territoire d'Industrie Aurillac-Figeac-Rodez. Ce projet d'extension a été aménagé en deux phases :

➤ la phase 1, d'une surface de 5,6 hectares sur les communes de Saint-Flour et Coren, est en fin d'aménagement et en fin de commercialisation (réserve d'un lot de 6 193 m<sup>2</sup> pour l'éventuelle extension de l'entreprise Uniplanèze) ;

➤ la phase 2, d'une surface de 8,5 hectares, sur la commune de Coren, qui a fait l'objet d'un permis d'aménager n°PA 015 055 18 S0001 en date du 24 août 2018, est en phase opérationnelle. Les travaux sont en cours. Son plan de financement et les prix de cession des lots viabilisés compris dans le périmètre de cette 2<sup>ème</sup> phase d'extension, ont été fixés par délibérations du conseil communautaire n°2020-086 en date du 26 février 2020 et n°2020-085 du 26 février 2020° comme suit :

- **Zone A : 15€ H.T. /m<sup>2</sup>** (environ 64 261 m<sup>2</sup>)
- **Zone B : 8 € H.T. / m<sup>2</sup>** (emprise de l'ancienne tranchée- environ 9 033 m<sup>2</sup>)

Sous réserve de l'obtention définitive des subventions (DETR notifiée - aide régionale en cours d'inscription)

Il est précisé par ailleurs que, sur le périmètre de la zone d'activité initiale, un lot de 4 500 m<sup>2</sup> reste à commercialiser, à un prix de cession de 16 € HT /m<sup>2</sup>.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	1 248 000 €
• Recettes de ventes de terrain	1 090 000 €
• Subventions	335 314 €

Il est rappelé qu'une provision d'un montant de 27 507 € est constituée, correspondant à l'autofinancement de Saint-Flour Communauté pour l'aménagement qui est d'un montant prévisionnel de 275 070 €.

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 39 000 € (43 861 € en 2020) viendrait en recette de ce budget annexe pour financer la provision constituée et la couverture des intérêts d'emprunt.

Avis de dépôt en préfecture  
015-20066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

### 3. Z.A. LUC D'USSEL

#### 1. Dette

Un emprunt de 250 000 € a été souscrit en 2011. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 119 629,02 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 136 731,52 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 17 102,50 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 23 118,69 € :

↳ Capital à rembourser :	17 855,01 € (contre 17 102,50 € en 2020)
↳ Intérêts à rembourser :	5 263,68 € (contre 6 016,19 € en 2020)

#### 2. Orientations budgétaires

La zone d'activités économiques de Luc d'Ussel totalise une superficie de 7,20 hectares dont la viabilisation est totalement achevée. 3,5 hectares restent disponibles à la vente, à un prix de cession de 11,70 € HT.

Saint Flour Communauté dispose par ailleurs d'une réserve foncière de 12,78 hectares contigüe au périmètre de ladite zone.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	160 000 €
• Dépense d'amortissement d'aides au foncier	10 000 €
• Recettes de ventes de terrain	403 000 €

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 15 264 € (16 100 € en 2020) vient en recette de ce budget annexe pour financer la dotation aux amortissements d'aide au foncier et les intérêts d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

### 4. Z.A. VOLZAC A SAINT-FLOUR

#### 1. Dette

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Aucun emprunt n'est prévu en 2021.

#### 2. Orientations budgétaires

La zone d'activités de Volzac est entièrement aménagée et en fin de commercialisation. 4 lots restent à commercialiser, avec un prix de cession à 11 € HT / m<sup>2</sup>, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 21 mars 2016.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de frais d'étude :	7 000 €
• Ventes de terrains	143 000 €

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

### 5. Z.A. NEUVEGLISE SUR TRUYERE

#### 1. Dette

Un emprunt de 244 510,58 € a été souscrit dans le courant de l'année 2019. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 234 202,19 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 244 510,58 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 10 308,39 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 14 542,42 € :

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

⌘ Capital à rembourser : 10 489,57 € (contre 10 308,39 € en 2020)

⌘ Intérêts à rembourser : 4 052,85 € (contre 4 083,19 € en 2020)

## **2. Orientations budgétaires**

L'opération d'aménagement de la zone d'activités de Neuvéglise se divise en deux tranches d'aménagement :

➤ La tranche 1, d'une surface de 10 773 m<sup>2</sup> a été entièrement viabilisée et vendue en 2019 à la coopérative laitière de la Planèze.

➤ La tranche 2, est en cours d'aménagement. 20 000 m<sup>2</sup> sont à commercialiser, à un prix de cession de 16 € HT / m<sup>2</sup>, fixé par délibération n°2018-176 en date du 24 juillet 2018.

Les orientations budgétaires proposées sont les suivantes :

• Dépenses de travaux d'aménagement	652 589 €
• Subventions	212 349 €
• Recettes de ventes de terrain	295 724 €

Une subvention du budget général d'un montant évalué à 14 600 € (14 393 € en 2020) vient en recette de ce budget annexe pour financer l'annuité d'emprunt.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

## **6. Z.A. DU ROUCHAR A CHAUDES AIGUES**

### **1. Dette**

Un emprunt de 106 000 € a été souscrit en 2007.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 8 929,33 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 17 468,43 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 8 539,10 €. Il s'agit d'un emprunt à taux fixe.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 9 337,40 € :

⌘ Capital à rembourser : 8 929,33 € (contre 8 539,10€ en 2020)

⌘ Intérêts à rembourser : 408,07 € (contre 798,31 € en 2019)

### **2. Orientations budgétaires**

Sur cette zone d'activité, le dernier lot disponible va être vendu en 2021, d'un montant de 15 372 €. Le prix de cession est de 6.5 € HT / m<sup>2</sup>, conformément à la délibération du conseil communautaire de Caldauguès Aubrac en date du 19 mai 2009.

Une provision de 8 000 €, correspondant à la subvention du budget général vers ce budget annexe (8 000 € en 2020), est effectuée sur une durée de 5 ans, correspondant à l'autofinancement par Saint-Flour Communauté de l'aménagement de cette zone d'activités.

Chaque section est équilibrée par les opérations de stocks, mécanisme comptable particulier de gestion des opérations d'aménagement de zones d'activité, et la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020.

## **7. Z.A. DE L'AUBRAC A PIERREFORT**

Ce budget annexe a été créé par délibération du conseil communautaire en date du 10 mars 2021.

### **1. Dette**

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours. Un emprunt à hauteur de 30 000 € est prévu sur 2021.

### **2. Orientations budgétaires**

Sur cette zone d'activité sont prévus en 2021 les acquisitions foncières, une étude pré-opérationnelle et des frais de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 30 000 €.

Dans l'attente de la détermination du coût de cette opération d'aménagement et de la fixation d'un prix de vente au regard des financements obtenus, il est proposé l'inscription d'un emprunt pour équilibrer les premières dépenses liées à cet aménagement.

Chaque section sera équilibrée par les opérations de stocks.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

## 8. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES / DECHETTERIES

Deux services sont regroupés dans ce budget annexe.

### 1. Dette

Il s'agit de douze emprunts, dont un nouveau de 85 030 € souscrit en 2020, pour un montant total de 1 562 641,81 €. 10 emprunts sont à taux fixe et deux sont à taux variable.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 110 235,72 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 1 183 542,72 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 73 307 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 156 181,68 € :

- ↳ Capital à rembourser : 136 100 € (contre 158 337 € en 2020) ;
- ↳ Intérêts à rembourser : 21 000 € (contre 22 199,49 € en 2020).

### 2. Orientations budgétaires

Pour mémoire, par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a décidé de mettre en place un lissage du taux de la taxe sur les ordures ménagères pendant 10 ans comme suit :

Taux de TEOM des communautés de communes historique		Ecart de taux entre le taux pivot et le taux en vigueur en 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2027
Communes du territoire du Pays de Saint-Flour	11,47%	0,0900	11,56	11,65	11,74	12,28
Communes du territoire de Caldaquès Aubrac	12,22%	0,0067	12,23	12,23	12,24	12,28
Communes du territoire de Pierrefort Neuvéglise	12,75%	-0,0522	12,7	12,65	12,59	12,28
Communes du territoire de Planèze	14,07%	-0,1988	13,87	13,67	13,47	12,28
Communes du territoire de Margende Truyère	14,59%	-0,2567	14,33	14,08	13,82	12,28

Les orientations budgétaires pour 2021 tiennent compte des postulats suivants :

- ↳ Stabilité des taux de la T.E.O.M. pour 2021 malgré la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), passant de 25 € / T en 2020 à 37 € / T en 2021. En effet, la réorganisation du service de collecte des ordures ménagères intervenue le 26 août 2019 a eu une incidence financière favorable sur les dépenses de fonctionnement ;
- ↳ Création d'une nouvelle provision budgétaire toujours destinée à anticiper l'évolution annoncée des coûts de TGAP au cours des prochaines années devant atteindre 65 € / T en 2025 ;
- ↳ Acquisition de nouveaux bacs à ordures ménagères et recyclage ;
- ↳ Renouvellement d'un véhicule (camion benne) ;
- ↳ Acquisition de matériel (nettoyeur haute pression) ;
- ↳ Travaux de sécurisation (déchetterie de Pierrefort) ;
- ↳ Travaux de signalétique (déchetterie de Saint-Flour) ;
- ↳ Réalisation d'une étude de faisabilité sur l'ensemble du territoire pour les déchets ;
- ↳ Réalisation d'une étude sur les bio-déchets.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 3 310 496 € (3 234 139,46 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 658 572 € (534 561,16 € en 2020)

Concernant les ressources humaines, les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, représentent 21 agents en emploi permanent, soit 18,96 ETP. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 22 emplois permanents pour 21,36 ETP étaient recensés.

## 9. MAISONS TERRITORIALES DE SANTE

Ce budget annexe va désormais retracer le fonctionnement du pôle territorial de santé de Saint-Flour, de la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, de la future maison de santé de Pierrefort (auparavant dans le budget général) et de la future maison pluridisciplinaire de santé de Valuégols (auparavant dans le budget annexe cabinet médical de Valuégols).

Le pôle de santé de Saint-Flour voit une baisse de ses recettes de fonctionnement liée au départ de deux médecins au cours de l'année 2020, ainsi qu'à une baisse de la surface occupée par ceux restants. Un jeune médecin, en cours de production de sa thèse s'est installé au 1<sup>er</sup> mars 2021. Une gratuité de loyer de 6 mois, reconductible une fois lui a été accordée.

L'occupation de la maison de santé de Neuvéglise-sur-Truyère n'a pas fait l'objet de mouvements en 2020.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-02205  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Les travaux d'extension des maisons de santé de Neuvéglise-sur-Truyère, et de construction de celles de Pierrefort et de Valuéjols feront l'objet d'une autorisation de programme/ crédits de paiement.

### **1. Dette**

Il s'agit de cinq emprunts, à taux fixe, dont deux nouveaux souscrits en 2020 (maison de santé pluridisciplinaire de Valuéjols) pour un montant total de 845 105,76 €.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 681 137,98 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 50 880 € :

↳ Capital à rembourser :	35 150 €
↳ Intérêts à rembourser :	15 730 €

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	224 886 €
• Section d'INVESTISSEMENT	=	305 230 €

pour le pôle de santé de Saint-Flour, les maisons de santé de Neuvéglise-sur-Truyère et celle future de Pierrefort.

A ces crédits, seront rajoutés les travaux de la maison pluridisciplinaire de Valuéjols pour un montant de dépenses d'investissement de 159 723,76 € avec :

- 59 723,76 € de frais d'études (RAR 2020)
- 100 000 € de travaux

Une participation du budget général pourrait s'élever à 40 050 €. Les sections seront équilibrées par le virement de la section de fonctionnement et le report des résultats de l'année précédente.

## **10. CABINET MEDICAL DE VALUEJOLS**

Ce budget retrace uniquement le fonctionnement du cabinet médical actuel, occupé par deux médecins généralistes.

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2015 pour un montant total de 39 595,61 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 17 929,01 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 21 944,24 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 4 015,23 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 4 991,75 € :

↳ Capital à rembourser :	4 193,91 € (contre 4 015,23 € en 2020)
↳ Intérêts à rembourser :	797,84 € (contre 976,52 € en 2020)

### **2. Orientations budgétaires**

Les crédits de la Section de Fonctionnement seraient les suivants :

Dépenses :	
➤ Charges à caractère général	6 075 €
➤ Charges financières	800 €

Recettes :	
➤ Loyers	6 790 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté	4 278,52 €

Les crédits de la Section d'Investissement seraient les suivants :

Dépenses :	
➤ Remboursement du capital d'emprunt	4 194 €

Les sections seront équilibrées par le virement de la section de fonctionnement et le report des résultats de l'année précédente.

## **11. CENTRE AQUALUDIQUE**

### **1. Dette**

Il s'agit de cinq emprunts souscrits entre 2012 et 2019, pour un montant total de 1 628 696,57 € à taux fixe.

Apprécié de l'essence  
015-200066660-20210324-DE LIB 2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 1 539 032,84 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 1 612 638,37 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 101 400 € :

☞ Capital à rembourser : 75 000 € (contre 73 605,53 € en 2020)  
☞ Intérêts à rembourser : 26 400 € (contre 27 037,86 € en 2020)

## **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	978 700 € (1 013 950 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	1 825 600 € (697 050,70 € en 2020)

Les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2020, représentent 11 agents en emploi permanent, soit 10,5 ETP. Un agent est actuellement en disponibilité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La mise en oeuvre des protocoles sanitaires a « aggravé les déséquilibres financiers de ces équipements structurellement déficitaires », s'inquiètent France urbaine, l'Association des Maires de France et l'Association nationale des élus en charge du sport ANDES. Les trois associations d'élus requièrent, auprès de Jacqueline Gourault, « une compensation exceptionnelle, spécifiquement dédiée à ces équipements » par courrier adressé à la Ministre le 12 mars 2021.

Outre les contraintes organisationnelles (réservation de créneaux horaires, sens de circulation...), les protocoles sanitaires ont surtout généré des surcoûts qui pèsent aujourd'hui lourd dans la balance.

Pour Saint-Flour Communauté, ce déséquilibre se traduirait en 2021 par une participation prévisionnelle du budget général de 840 000 €.

## **12. ATELIER RELAIS ARDELIS/UNIPLANEZE**

### **1. Dette**

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 0 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 72 134,29 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2. Orientations budgétaires**

Le contrat de crédit-bail immobilier intervenu entre l'entreprise Uniplanèze et Saint-Flour Communauté étant arrivé à terme au 31 décembre dernier, les opérations de cession du bâtiment doivent intervenir au cours de l'année 2021. Les opérations comptables correspondantes seront inscrites par voie de décision modificative au regard de l'acte notarié constatant la cession définitive du bien.

Par ailleurs, l'entreprise Uniplanèze a un projet d'extension de son bâtiment, celle-ci étant en phase de développement. Saint-Flour Communauté, aux côtés de l'entreprise et en lien avec les services de l'Etat, étudie actuellement le meilleur montage juridique et financier pour accompagner l'entreprise dans son projet de développement.

Les écritures comptables de ce budget annexe se limitent aux reprises des résultats de l'année 2020 et au remboursement par l'entreprise de la taxe foncière payée par Saint-Flour Communauté.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	77 025 € (170 475 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	68 525 € (161 675 € en 2020)

## **13. ATELIER RELAIS VULCACUIR**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2014, pour un montant total de 883 000 €, à taux fixe. Un autre emprunt souscrit en 2004 est venu à terme en 2018.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 418 371,12 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 506 616,74 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 88 245,62 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 100 371 €

☞ Capital à rembourser : 90 567,55 € (contre 88 245,62 € en 2020)

Accusé de réception en préfecture  
015-20066669-2021-0324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de signature : 01/04/2021

☞ Intérêts à rembourser : 9 803,45 € (contre 12 125,38 € en 2020)

## 2. Orientations budgétaires

Elles retracent le fonctionnement du contrat de crédit-bail immobilier

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 196 443 € (188 741 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 154 256 € (144 235 € en 2020)

## 14.ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE

### 1. Dette

Il s'agit de sept emprunts souscrits entre 2003 et 2020, pour un montant total de 1 454 771,24 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 680 402 € au 1er janvier 2021. Il était de 666 682,56 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 121 305 € :

- ☞ Capital à rembourser : 105 629 € (contre 91 320 € en 2020)
- ☞ Intérêts à rembourser : 15 675 € (contre 18 395 € en 2020)

### 2. Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires retracent le fonctionnement des ateliers de découpe de Pierrefort et de Camiols, occupés en 2021 à Pierrefort par l'entreprise Conquet et à Camiols par l'entreprise « Du producteur à l'assiette », et l'entreprise de buannerie SAS DOYEN, à compter d'avril 2021.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 290 349 € (405 260 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 335 920 € (717 708 € en 2020)

Les participations prévisionnelles du budget général seraient les suivantes :

	109 473 €
<i>Dont subvention atelier de découpe de Pierrefort</i>	19 652 €
<i>(31 612 € en 2020)</i>	
<i>Dont subvention atelier de découpe de Camiols</i>	89 820 €
<i>(93 255 € en 2020)</i>	

## 15.ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT

### 1. Dette

Il s'agit d'un emprunt souscrit en 2012, pour un montant total de 109 535,05 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 68 516,94 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 73 661,23 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit une baisse de 5 144,29 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 7 382,72 € :

- ☞ Capital à rembourser : 5 306,68 € (contre 5 144,29 € en 2020)
- ☞ Intérêts à rembourser : 2 076,04 € (contre 2 238,43 € en 2020)

### 2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 16 590 € (21 486 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 10 454 € (10 186 € en 2020)

Subvention versée du budget général s'élèverait à 15 390 €.

## 16.ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX

### 1. Dette

Il s'agit de cinq emprunts souscrits en 2005, en 2012 et en 2013. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 110 300,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 155 663,68 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 28 409 € :

- ☞ Capital à rembourser : 24 700 € (contre 45 334 € en 2020)
- ☞ Intérêts à rembourser : 3 709 € (contre 6 938 € en 2020)

Accusé de réception en préfecture  
03/04/2021 09:56:20 (2020) DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de dépôt en préfecture : 01/04/2021



## **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	65 300 € (98 710,77 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	85 700 € (105 056,99 € en 2020)

La subvention versée depuis le budget général serait de 5 600 €.

## **17.FORAGES DE COLTINES**

### **1. Dette**

Il s'agit de quatre emprunts souscrits entre 2002 et 2019 pour un montant total de 303 887,54 €, à taux fixe. Un nouvel emprunt de 29 399,04 € a été souscrit en 2019.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 188 572,23 € au 1er janvier 2021. Il était de 199 925,30 € au 31 décembre 2020, soit une diminution de 11 353,07 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 21 793,32 € :

⌘ Capital à rembourser :	12 602,91 € (contre 11 353,07 € en 2020)
⌘ Intérêts à rembourser :	9 190,41 € 9 689,47 € (contre 9 689,47 € en 2020)

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section d'EXPLOITATION	75 235 € (73 748 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	44 130 € (44 947 € en 2020)

La subvention du budget général serait de 3 097 €.

## **18.DOMAINE NORDIQUE**

### **1. Dette**

Ce budget annexe ne présente aucun contrat d'emprunt en cours.

Aucun emprunt n'est prévu en 2021.

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	260 900 € (187 234 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	159 600 € (89 500 € en 2020)

La subvention versée depuis le budget général serait de 45 300 €. Une subvention d'équipement pourrait être également versée au regard des dépenses d'équipement à financer

## **19.POLE PATRIMOINE**

### **1. Dette**

Il s'agit d'un emprunt de 11 500 € souscrit en 2020 pour financer l'étude-diagnostic pour la restauration de la Tour du Jardin de Saint-Martin.

Deux emprunts sont prévus pour 2021, l'un pour financer une étude de faisabilité pour la création d'un pôle de conservation des collections, l'autre pour financer les travaux de restauration de la Tour du Jardin Saint-Martin.

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

• Section de FONCTIONNEMENT	=	430 500 € (407 900 € en 2020)
• Section d'INVESTISSEMENT	=	455 900 € (321 300 € en 2020)

La participation du budget général s'élèverait à 230 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

## 20. POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE ET LECTURE PUBLIQUE

### 1. Dette

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2019 (maison de site d'ALLEUZE) et 2013, pour un montant total de 81 071,14 €, à taux fixe.

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 73 033.21 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 77 351.26 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 4 318.05 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 5 668.20 € :

⌘ Capital à rembourser :	4 372.21 € (contre 4 318.05 € en 2020)
⌘ Intérêts à rembourser :	1 295.99 € (contre 1 347.12 € en 2020)

### 2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 860 081 € (822 860 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 328 382 € (440 039.34 € en 2020)

Les charges de personnel sont estimées à 543 000 €.

Les effectifs en activité, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, représentent 21 agents en emploi permanent, soit 14.19 ETP. Entre 2020 et 2021, les effectifs ont évolué avec 1 nouvel agent soit 0.47 ETP en plus.

Les effectifs sont restés stables au niveau du personnel administratif, de diffusion et des médiathèques (c'est sur ce dernier service, qu'un agent a été embauché pour assurer les remplacements au sein des médiathèques). Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur les 21 agents en activité, on dénombre 9 titulaires (identique en 2020), 2 CDI et 10 non-titulaires (47% contre 52% en 2020).

Pour mémoire, l'effectif à la rentrée 2019 au sein du Conservatoire était de 340 élèves. Pour l'année 2020, dans le contexte sanitaire actuel et face au sentiment de méfiance lors des réinscriptions, l'effectif a été de 285 élèves (soit 17 % d'effectifs en moins). Cette prudence est renouvelée pour la rentrée 2021. Par ailleurs, est pris en compte un arrêt des locations du Théâtre Le Rex sur la période de janvier à avril 2021.

La subvention versée depuis le budget général s'élèverait à 547 253 €.

## 21. AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 12 000 € (0 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 1 203 900 € (605 476 € en 2019)

Une subvention du Budget Général est prévue à hauteur de 6 000 € en fonctionnement et 206 092 € en investissement.

## 22. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF/TRAIITEMENT DES BOUES

### 1. Dette

Il s'agit d'une ligne de trésorerie d'une durée d'un an, renouvelée en 2020, pour un montant total de 200 000 €. Le montant des intérêts de ligne de trésorerie sont prévus à hauteur de 6 000 € pour 2021.

### 2. Orientations budgétaires

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section d'EXPLOITATION = 236 000 € (224 000 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 9 680 € (6 984 € en 2020)

Les Charges de personnel s'élèveraient à 50 000 €.

## 23. REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR

### 1. Dette

Il s'agit de dix emprunts pour un montant total de 3 421 944,39 €.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021

Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 2 891 666,59 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il était de 3 047 132,90 € au 31 décembre 2019, soit une baisse de 155 466,31 €.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 217 630 € :  
⌘ Capital à rembourser : 156 280 € (contre 155 466,31 € en 2020)  
⌘ Intérêts à rembourser : 50 850 € (contre 54 263,48 € en 2020)

Deux lignes de trésorerie de 1 500 000 € et 800 000 €, souscrites en 2020 sont en cours.

## **2. Orientations budgétaires**

Ce budget retrace le fonctionnement des réseaux de chaleur du Crozatier (alimentant 13 entreprises et 20 maisons) sur la commune de Saint-Georges, du centre aqualudique, de Volzac (3 établissements raccordés) et de Besserette (14 bâtiments raccordés, 2 restants à raccorder), ces trois dernières installations étant situées sur la commune de Saint-Flour.

Ces réseaux sont gérés en régie par Saint-Flour Communauté. Un point sera fait en 2021 sur les tarifs.

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section d'EXPLOITATION = 1 125 744 € (1 141 360 € en 2020)
- Section d'INVESTISSEMENT = 2 516 814 € (2 510 087,87 € en 2020)

## **24. AMENAGEMENT-ENTRETIEN-GESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

### **1. Dette**

Il s'agit de deux emprunts souscrits en 2019 et 2020, pour un montant total de 229 000 €, à taux fixe. Le capital de la dette restant à rembourser s'élève à 225 332 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour 2021, l'annuité de la dette s'établit ainsi au montant prévisionnel de 19 516,38 € :  
⌘ Capital à rembourser : 17 932,32 € (contre 3 667,86 € en 2020)  
⌘ Intérêts à rembourser : 1 584,06 € (contre 1 452,85 € en 2020)

### **2. Orientations budgétaires**

A ce jour, les sections s'équilibreraient comme suit :

- Section de FONCTIONNEMENT = 159 533 € (90 939 € en 2019)
- Section d'INVESTISSEMENT = 293 108 € (301 661 € en 2019)

La subvention versée par le budget général s'élèverait à 47 865,95 €.

Il est proposé que concernant les charges d'électricité et d'eau, des propositions tarifaires soient formulées pour que les occupants de l'aire d'accueil participent à hauteur de 50% du cout réel des fluides supporté par Saint-Flour Communauté.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DÉBAT des orientations budgétaires des budgets annexes pour l'exercice 2021.**

✚ **VOTE des orientations budgétaires pour l'exercice 2021.**

POUR : 48 VOIX

CONTRE : 5 (M. Gilles BIGOT, M. Didier BIENAIME par pouvoir à MME Sylvie PORTAL, MME Patricia ROCHÈS, M. Frédéric DELCROS, MME Sylvie PORTAL)

ABSTENTIONS : 16 (M. Serge TALAMANDIER, MME Annick MALLET par pouvoir à M. Philippe DELORT, M. Jean-Luc PERRIN, MME Olivia GUEROULT, M. Richard BONAL, M. Jérôme GRAS, MME Marie PETITIMBERT, MME Marine NEGRE, M. Eric BOULDOIRES, M. Jean-Pierre JOUVE par pouvoir à M. Eric BOULDOIRES, M. Jean-Claude PRIVAT par pouvoir à MME Bonnie DELEPINE, M. Philippe DELORT, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Stéphane CHASSANG, MME Maryline VICARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRELAND



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20210324-DELIB2021-105-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2021  
Date de réception préfecture : 01/04/2021